

Séance du Conseil Municipal

du 16 juin 2016

L'an deux mil seize, le 16 juin à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE les deux églises se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Josiane CERVEAU, en date du 06 juin 2016.

Etaient présents : Mmes CERVEAU Josiane, CHARTON Ghislaine et FRUIT Martine.
Messieurs BACHELET J-Marc, BELLEVALLEE Jean, PERRIAU Fabrice.

Etaient absents et ayant donné pouvoirs : Mr BERNIER Stéphane a donné pouvoir à Mme CERVEAU Josiane.
Mr FLEURY Ludovic a donné pouvoir à Mr PERRIAU Fabrice.
Mr LEGRAND Jean a donné pouvoir à Mme FRUIT Martine.
Mr ROUSSIGNOL Sylvain a donné pouvoir à Mme BELLEVALLEE Jean.

Secrétaire de séance : Monsieur BELLEVALLEE Jean.

Lecture est faite du Procès verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce compte rendu, ce qui est fait à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Rapport des différentes commissions

a) -Communauté de communes :

- Les travaux de la déchetterie communautaire Route de Routes à DOUDEVILLE sont terminés.
- La première réunion de travail sur le regroupement des communautés de communes a eu lieu le 07/06/2016, et une présentation des différentes communautés a été faite.

b) -Syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement :

- Les travaux de remplacement de canalisation en fonte diamètre 100 de la Route de Saint Laurent sont à l'étude. La Maîtrise d'œuvre retenue est la société « SOGETI INGENIERIE » à Bois Guillaume.

c) -SIVOS de Saint Laurent : Projet de la Nouvelle école.

Suite à une réunion demandée par le receveur du trésor public, il a été annoncé un coût pour ce projet de plus de 3 Millions d'euros.

Un projet de financement nous a été transmis, la conséquence pour notre commune est un coût supplémentaire de 27 000 € sur 30 ans.

La position du Conseil Municipal sur cette information, est la suivante :

Le Conseil Municipal demande de revoir le projet à la baisse avec un taux d'emprunt à la baisse également.

d) -A.A.C.D. :

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil pour le renouvellement de l'adhésion à l'A.A.C.D.

Après avoir lu les détails de la convention annuelle d'adhésion à l'association pour l'animation-jeunesse du canton de Doudeville qui est valable du 01/01/2016 au 31/12/2016, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité pour ne pas signer la convention annuelle d'adhésion à l'A.A.C.D qui est trop onéreuse et demandent, cependant, s'il serait possible de continuer d'y adhérer sous condition d'un versement forfaitaire, d'une subvention de 300 €, inscrite au budget primitif 2016.

e) -SDE 76 :

- Le S.D.E. nous propose d'intégrer le groupement d'achat de fourniture d'électricité pour les bâtiments publics. Cette procédure se fera par appel d'offre.
- Madame Le Maire sollicite les avis de chacun et demande si ce regroupement est nécessaire ou non pour la commune.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L. 441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **LA COMMUNE DE CANVILLE-LES-DEUX-EGLISES** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** l'adhésion de la commune de CANVILLE-LES-DEUX-EGLISES au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de CANVILLE-LES-DEUX-EGLISES et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont « la commune de CANVILLE-LES-DEUX-EGLISES » est partie prenante,
- **Autorise** Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

2- POINT TRAVAUX

a) -Abri bus :

- Nous avons reçu un retour de courrier du Département, pour la mise à disposition d'un nouvel abri-voyageurs, situé au « Hameau Notre Dame ».
- Notre demande a été prise en compte et nous serons convoqués ultérieurement pour l'étude sur le terrain.

b) -Toiture du Clocher de l'Eglise :

Avancement des travaux :

A ce jour, la mise hors d'eau est terminée, travaux à l'ancienne particulièrement bien effectués et propres.

Financement :

Suite au démontage du coq, des travaux de restaurations sont nécessaires, le coût est estimé à 300 €.

Fondation du patrimoine : la collecte est de 3 100 €, notre dossier est passé en commission, nous bénéficierons d'une subvention supplémentaire de 2 500 €.

c) -Toiture atelier :

Suite au dernier coup de vent, les travaux de la toiture de l'atelier municipal et des deux espaces de stockage annexés deviennent urgents, mais ils ne sont pas prévus dans le budget prévisionnel pour l'année 2016.

Madame Le Maire demande donc d'apporter au budget primitif, les décisions modificatives suivantes :

en dépense de fonctionnement, compte 615221 = -13 000.00 €
compte 023 = + 13 000.00 €

en recette d'investissement, compte 021 = + 13 000.00 €

en dépense d'investissement, compte 2313 + 13 000.00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

Il a été décidé que le devis retenu sera celui de l'Entreprise HUE pour un montant de 11 550 € TTC.

d) -Voirie :

Les consultations sont en cours, nous reviendrons vers vous prochainement pour l'attribution.

e) -Accessibilité : Toilette de la salle des fêtes.

Les demandes de subvention ont été transmises, nous attendons le retour du passage en commissions.

Nous avons reçu les premiers devis et nous reviendrons vers vous lors de la finalisation du plan des travaux.

- Sonnette de la mairie :

Nous allons acheter une sonnette Bluetooth.

f) -Transfert de charges :

DECISION :

Transfert du chapitre 020 - DEPENSES IMPREVUES POUR AUGMENTER LE CHAPITRE 20- 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES POUR UN MONTANT DE 500 €.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le besoin prévisionnel de transférer les dépenses imprévues vers les concessions et droits similaires.
- Considérant que le montant des dépenses imprévues serait suffisant pour approvisionner les concessions et droits similaires.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

3- INFORMATIONS DIVERSES :

a) -Nids de Guêpes :

- Madame le Maire propose de passer une convention avec la société « Normandie-Guêpes » d' Etalleville afin que les habitants puissent bénéficier de tarif préférentiel lors d'un problème avec un nid de guêpes, frelons ou bourdons.
- Une subvention de 20 € par habitant et par an est allouée par la mairie.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à 8 voix pour et deux abstentions.

b) - Carte d'identité :

Enormément de retard (environ 3 Mois) est constaté lors du retour de la préfecture de Rouen.

c) - Rappel des heures de tonte :

Les tontes ayant reprises, il est malheureusement constaté un nombre important de non-respect des horaires. Il vous est demandé de bien vouloir respecter les horaires pour les bruits de voisinage. Un premier rappel sera fait et consigné dans un registre à la mairie. En cas de récidive, nous contacterons la gendarmerie.

Après discussion les membres du conseil décident de modifier les horaires comme ci-dessous :

Jours ouvrables :	de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 20h00
Le samedi :	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés :	de 9h00 à 12h00

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

d) - Fêtes des voisins du 27/05/2016 :

Environ 70 personnes étaient présentes, dans un esprit convivial et sympathique, nous avons eu une nouvelle fois un très bon retour de cette manifestation.

e/- Fêtes des mères du 29/05/2016 à 10h30 :

Environ 30 personnes étaient présentes.

f/- Chiens divagants:

Nous constatons un nombre important de chiens divagants dans notre commune. Il est rappelé à tous de faire attention à ce que les animaux soit dans un endroit clos. En cas d'accident ou de problème, les propriétaires restent responsables.

La séance est levée à 21H50.